

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-26

ACTION CULTURELLE : TAROT DE LA NUIT UNIVERSEL

Date de la convocation
18/04/23

Le 25 avril 2023 à 14h, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R. NICOUX	X		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		P. BRUGERE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		2		2	4

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte		B. POUYAUD	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément					
HORNEBECK Catherine		JP BOSDEVIGIE	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard		S. SAVIGNAC	X		
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 6105 RICE

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 - Millevaches, territoire en transition

Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.16

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) est sollicité par la *Compagnie Midi à l'Ouest* pour participer au projet *Tarot de la Nuit Universel*. Il s'agit de la création d'un spectacle faisant suite au *Tarot de la Nuit* où Martine Tarot est un personnage récurrent des spectacles de la *Compagnie Midi à l'Ouest*.

Madame Soleil à la bonne franquette et à la verve enjouée, tire les cartes aux territoires.

Pour éclairer ses visions, elle enquête sur leurs chemins à la recherche de témoins, d'experts, d'indices et de preuves..., et leur livre à la fin les résultats de son enquête tarologique sous la forme d'une veillée aussi sérieuse qu'extravagante.

Pour le PNRML, il s'agirait de proposer une approche artistique - moins technocratique – visant à favoriser la prise en compte par les habitants (au sens large) de l'importance du ciel nocturne sur nos territoires. Ceci répond d'un objectif de la RICE Millevaches et son volet culturel.

Cette action s'inscrirait comme une nouvelle proposition dans la continuité du travail engagé sur le volet culturel de la RICE.

De nombreux partenaires se sont positionnés sur ce projet :

- l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Centre National des Arts de la Rue en Nouvelle-Aquitaine,
- les Parcs Landes de Gascogne, Périgord-Limousin et du Marais poitevin à la faveur d'une enveloppe inter-Parc au projet.

La phase de création du spectacle débute en avril 2023 et s'achèvera par une générale en octobre à La Rochelle.

Description du projet :

Il est proposé de travailler en lien avec les PNR Landes de Gascogne, Périgord-Limousin, Marais poitevin (et les autres partenaires) pour développer un format du *Tarot de la Nuit* adaptable à ces territoires et plus largement à tous les territoires qui souhaitent aborder la préservation du ciel nocturne par le prisme culturel.

Ce travail donnera lieu à des représentations sur le PNRML et sera une action RICE dédiée aux Villes-portes. En ce sens, il est proposé 2 représentations en 2023 et 2 représentations en 2024 pour diffuser le spectacle sur les 4 Villes-portes avec la vision sous-jacente de toucher un public nombreux.

Le budget prévisionnel 2023 :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
2 représentations	3 400€	Contrat de Parc Région Nouvelle-Aquitaine (41%)	1 558 €
Frais d'hébergements et de restauration	400€	Autofinancement PNR (59%)	2 242 €
TOTAL	3 800 €	TOTAL	3 800 €

Le budget prévisionnel 2024 :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
2 représentations	3 400€	Contrat de Parc Région Nouvelle-Aquitaine (41%)	1 558 €
Frais d'hébergements et de restauration	400€	Autofinancement PNR (59%)	2 242 €
TOTAL	3 800 €	TOTAL	3 800 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider l'action Tarot de la Nuit Universel pour l'année 2023 et le principe de sa reconduction en 2024 et les représentations dans les 4 Villes-portes du PNR ML ;
- d'approuver le plan de financement du projet 2023 et 2024 ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la commande publique de prestation pour l'année 2023 et le cas échéant pour l'année 2024 ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2023 et 2024, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider l'action Tarot de la Nuit Universel pour l'année 2023 et le principe de sa reconduction en 2024 et les représentations dans les 4 Villes-portes du PNR ML ;

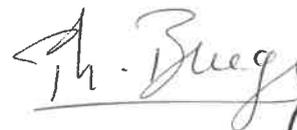
- d'approuver le plan de financement du projet 2023 et 2024 décrit ci-avant;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager la commande publique de prestation pour l'année 2023 et le cas échéant pour l'année 2024 ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente action ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices 2023 et 2024, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 8/ Votants : 14 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 05.05.23
Et qu'elle a été affichée le 05.05.23



REÇU LE
05 MAI 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)